

RAPPORT DIAGNOSTIC AMIANTE- Décret "SANTÉ"

DECRET 96-97 du 7 FEVRIER 1996

MODIFIE par le DECRET 97-855 du 12 SEPTEMBRE 1997



Site: Résidence Edouard VAILLANT rue Edouard VAILLANT, 03600 COMMENTRY	Nos références JL9903BER1
Commande: Diagnostic de présence ou non d'amiante conformément au décret 96-97 du 7 février 1996 modifié par le décret 97-855 du 12 septembre 1997 réglementairement appliqués au jour de la visite et concernant les flocages, les calorifuges et les faux plafonds. Client: Maitre BERTRAND Syndic de copropriétés Représenté par: Maitre BERTRAND	

<p>VISITE DES LIEUX</p> Date de la Visite : 30 septembre 1999 Etant présents : Société CONTACT M. LAURENÇON Copropriété Documents remis par le client: Néant	CONTACT Diagnostic AMIANTE AUTOMATISME DOMESTIQUE SAVIGNY - 03 190 78 07 15 - Fax 04 70 05 09 16 Tél. 04 70 06 07 45 SARL au capital de 50 000 F - RCS : MONTLUÇON B 414 129 494
--	---

<p>Zones visitées</p> Sous sols les escaliers d'accès le dégagement d'accès au couloir le couloir de distribution des caves le local du vide ordures l'entodoir la chaudière le placard technique, compteur général électrique rez-de-chaussée le hall d'entrée le couloir d'accès à l'arrière cour le couloir d'accès aux garages le local à vélos étages la cage d'escaliers les hall d'accès aux étages les paliers d'accès aux appartements les placards techniques des compteurs EDF les placards techniques, distribution du gaz les placards techniques, circuits internes au bâtiments la gaine d'ascenseur 5ème étage la terrasse l'édicule de la machinerie d'ascenseur	Il faut noter la présence de produits ou matériaux pouvant contenir de l'amiante mais non concernés par les décrets sus nommés. Il faudra avant tout travaux en faire effectuer un dépistage dans le cadre du décret "Travailleurs" 96-98 du 7 février 1996 modifié. J.P. BERTRAND Administrateur d'Immobilier 24, rue Gabriel Péri - D.P. 62 03600 COMMENTRY Tél. 04 70 04 03 03
---	--

Annexé à un acte reçu par le notaire
 soussigné, le 10 mars 2006

CONTACT, SAVIGNY, 03190 VERNIEIX
 Tél. : 04 70 06 07 45 Portable 06 85 36 56 25 Fax : 04 70 06 09 16
 SARL au capital de 50 000 F - RCS : MONTLUÇON B 414 129 494

Site: Résidence Edouard VAILLANT, 03600 COMMENTRY
 rue Edouard VAILLANT, 03600 COMMENTRY

Nos références JL9903BER1

Echantillons

Par référence aux décrets précités, nous avons effectué:

MATÉRIAU N° 1 Matériau, blanc, triable
 Faux plafond du couloir d'accès à l'arrière cour

1 prélèvement sur un produit suspect.

RAPPORT D'ANALYSE

Laboratoire accrédité COFRAC: LSA à Sainte Foy l'Argentière

Référence du rapport 10991077 DO: 6 octobre 1999

RESULTS MATÉRIAU N° 1 Présence d'amiante

ETAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX

(Grilles d'évaluation jointes)

Matériau N°1 : Faux Plafond
 Pièce N°1 : Couloir d'accès à l'arrière cour
 État de conservation : résultat de niveau 1
 Obligation : Une visite doit être effectuée avant le 30 septembre 2002 afin de contrôler l'état de conservation du faux plafond

CONCLUSION

Après avoir visité l'ensemble des pièces et/ou zones ci-dessus référencées, nous pouvons conclure à:

La présence d'amiante

Dans le faux plafond du couloir d'accès à l'arrière cour

Ce faux plafond est en bon état de conservation, néanmoins un contrôle périodique est à réaliser avant le 30 septembre 2002 afin de surveiller l'évolution d'une possible dégradation ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Le présent rapport a pour objet de satisfaire au décret 96-97 du 7 février 1996 modifié par le décret 97-855 du 12 septembre 1997 relatif à la protection de la population de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis

Ce document est à joindre à tout acte notarié. Dans le cas de travaux d'entretien, de maintenance, de réhabilitation ou de démolition, ce document doit être communiqué à toutes les parties prenantes et le diagnostic devra être élargi à tous les produits et matériaux contenant de l'amiante, dans le cadre du décret "Travailleurs", 96-98 du 7/02/96 modifié.

J.P. BERTHIAUD
 Administrateur d'immeubles
 24, rue Gabriel Péri - D.P. 82
 03600 COMMENTRY
 Tél. 04 70 06 09 16

[Signature]

CONTACT, SAVIGNY, 03190 VERNIEIX
 SARL au capital de 50 000F - RCS : MONTLUÇON B 414 129 494
 Tél. : 04 70 06 07 45 Portable 06 85 36 56 25 Fax : 04 70 06 09 16

CONTACT
 Diagnostic AMIANTE
 AUTOMATISME DOMOTIQUE
 SAVIGNY - 03190 VERNIEIX
 Tél. 04 70 06 07 45 - Fax 04 70 06 09 16
 RCS Montluçon B 414 129 494

[Signature]



Site : Résidence Edouard VAILLANT
 2, avenue Edouard VAILLANT
 03600 COMMENTRY
 Bien : Appartement située au 1er étage
 PROPRIETE ANDRE
 Visite du : 14 novembre 2005
 Rapport valable jusqu'à modification
 substantielle du bâtiment



Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

DOSSIER N° PP0503PART164

SOMMAIRE

A	Définition de la Mission et Programme de Repérage	page 2
B	Designation de l'Opérateur	page 3
C	Designation du Laboratoire ayant effectué les analyses	page 3
D	Designation du Donneur d'ordre &/ou du Propriétaire	page 3
E	Designation de l'accompagnateur	page 3
F	Designation de l'immeuble	page 3
G	Description des parties d'immeuble contrôlées	page 4
H	Description des parties d'immeuble non contrôlées	page 4
I	Prélèvements effectués	page 4
K	Conclusions	page 5
Pièce annexe		4 pages
Consignes générales de sécurité		

*acte à un acte reçu par le notaire
 soussigné, le 10 mars 2006*

Réalisé en application des Articles L 1334-7, R 1334-14 à R 1334-29 et R1336-2 à 1336-5 du Code de la Santé Publique conforme à l'Arrêté du 22 août 2002 et à la norme NF X 46-020.
 Le présent rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition (article R1334-27 du code de la santé publique) ou avant travaux (articles 27 du décret n°96-98 du 7 février 1996 modifié).

Il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.
Les conclusions sont en page 5

Le présent rapport ne pourrait être présenté ou diffusé devant quelque juridiction civile ou pénale qu'il soit, sans l'accord exprès du gérant de la Société CONTACT.

CONTACT, 53 Bd de COURTAIS, 03100 MONTLUÇON

Tél. : 04 70 06 07 45 Fax : 04 70 06 09 16

SARL au capital de 7 622,45€- RCS : MONTLUÇON B 414 129 494

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

DOSSIER N° PP0503PART164

A - Définition de la Mission et Programme de Repérage

A1 - Mission

Identifier et localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante.

visite du : 14 novembre 2005

A2 - Documents remis

Aucun document ne nous a été remis.

A3 - Programme de repérage

Annexe 13-9 de l'article R 1334-24 et R 1334-26 du code de la santé publique

COMPOSANTS DE LA CONSTRUCTION		PARTIE DU COMPOSANT A VERIFIER	
1. Parois verticales intérieures et enduits Murs et poteaux Cloisons, gaines et coffres verticaux		Flocages, enduits projetés, revêtements durs des murs (plaques menuiseries, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre). Flocages, enduits projetés, panneaux de cloison.	
2. Planches, plafonds et faux plafonds Plafonds, gaines et coffres verticaux, poutres et charpentes Faux plafonds Planchers		Flocages, enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Panneaux Dalles de sol	
3. Conduits, canalisations et équipements Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets et volets coupe-feu Portes coup feu Vide-ordures		conduits, calorifuges, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage Joints (tresse, bandes) Conduits	
4. Ascenseurs, monte charge Trémies		Flocages	

arrêté du 22 août 2002, annexe 1 - chapitre 3

Modalités de repérage "S'il a connaissance d'autres produits ou matériaux, réputés contenir de l'amiante, l'opérateur les repère également".

CONTACT, 53 Bd de COURTAIS, 03100 MONTLUÇON

Tél. : 04 70 06 07 45 Fax : 04 70 06 09 16
 SARL au capital de 7 622,45€ - RCS : MONTLUÇON B 414 129 494

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti
DOSSIER N° PP0503PART164

B - Désignation de l'Opérateur

Intervenant

M. PEU Philippe
Certificat de compétence n° DI 1787 du 16/01/2003
Adresse
Sté CONTACT - 53, bd de COURTAIS - 03100 MONTLUÇON
Assurance
Cie d'assurance : QBE contrat FNECI 66099 - Adhésion n° 660990067
Montant garanti: 6 000 000,00€

C - Désignation du Laboratoire ayant effectué les analyses

Sans objet - absence d'analyse

D - Désignation du Donneur d'ordre &/ou du Propriétaire

Donneur d'ordre et Propriétaire
M. ANDRE Pierre
36, rue Jean MOULIN
03600 COMMENTRY

E - Désignation de l'accompagnateur

M. ANDRE Pierre (propriétaire)
et
Mme BARAFFE (locataire)

F - Désignation de l'immeuble

Localisation du bâtiment
adresse : 2, avenue Edouard VAILLANT
03600 COMMENTRY
Nature et usage du bâtiment
Immeuble collectif à usage d'habitation
Localisation des parties faisant l'objet du présent rapport
Appartement située au 1er étage - porte de droite en sortant de
Cave située au sous-sol
Descriptif du bâtiment
année de construction : non communiquée
nombre de niveaux : 6

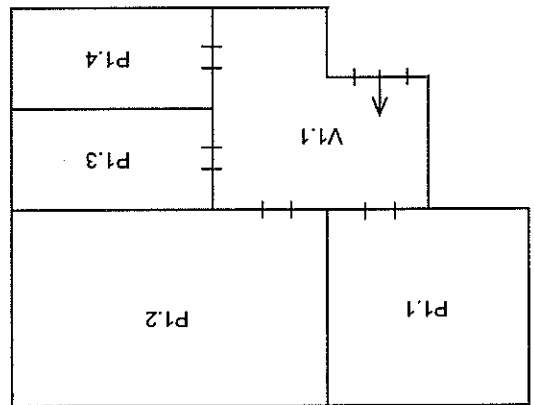
CONTACT, 53 Bd de COURTAIS, 03100 MONTLUÇON
Tél.: 04 70 06 07 45 Fax : 04 70 06 09 16
SARL au capital de 7 622,45€- RCS : MONTLUÇON B 414 129 494

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

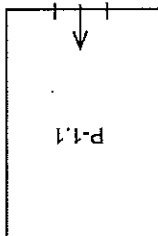
DOSSIER N° PP0503PART164

G - Descriptif des parties d'immeubles contrôlées

Croquis de l'appartement



Croquis de la cave



← sens d'accès à la pièce ou au volume pris par l'opérateur de repérage

Repérage des murs

Le mur comprenant la porte d'accès à la pièce ou au volume sera désigné Mur A. Les autres murs recevront un code alphabétique progressif, en tournant dans le sens des aiguilles d'une montre.

Les parties non numérotées sont des éléments n'entrant pas dans le champ de la mission.

Eléments	Sois	Murs	Plafonds	Remarques
V1.1	revêtement en lé fixé	papier peint	plâtre peint	
P1.1	revêtement en lé fixé	papier peint	plâtre peint	
P1.2	revêtement en lé fixé	papier peint	plâtre peint	
P1.3	revêtement en lé fixé	papier peint	plâtre peint	
P1.4	revêtement en lé fixé	papier peint	plâtre peint	
<i>Cave située au sous-sol</i>				
P-1.1	béton	béton parpaing	béton	

H - Descriptif des parties d'immeubles non contrôlées

Sans objet

I - Prélèvements effectués

Sans objet - aucun prélèvement

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

DOSSIER N° PP0503PART164


K - Conclusions

Les conclusions ne portent que sur les parties visitées décrites dans le présent rapport. Le repérage est un contrôle non destructif des zones ou pièces accessibles lors de notre visite. Un contrôle est à réaliser à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage. Il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.

Rapport transmis à : Etude BONHOMME
20, rue Jean JAURES - 03600 COMMENTRY

Dossier rédigé le : 15 novembre 2005

CONTACT
EXPERTISE BÂTIMENTS
AUTOMATISME
53 Bd. de COURTAIS - 03100 MONTLUÇON
Tél. : 04 70 06 07 45 - Fax : 04 70 06 09 16
RCS : Montluçon B 414 129 494
N° Intracommunautaire FR 78 414 129 494
D. DEBOUCHER
Sec.01




Rapport comportant : pages
établi en un seul exemplaire

Contacter - Résolutive



Opérateur de repérage

CONTACT
EXPERTISE BÂTIMENTS
AUTOMATISME
53 Bd. de COURTAIS - 03100 MONTLUÇON
Tél. : 04 70 06 07 45 - Fax : 04 70 06 09 16
RCS : Montluçon B 414 129 494
N° Intracommunautaire FR 78 414 129 494
Philippe PEU
Sec.01



CONTACT, 53 Bd de COURTAIS, 03100 MONTLUÇON
Tél. : 04 70 06 07 45 Fax : 04 70 06 09 16
SARL au capital de 7 622,45€ - RCS : MONTLUÇON B 414 129 494

Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées à la fin de chaque utilisation. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchet à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

B. Consignes générales de sécurité relatives à la gestion des déchets contenant de l'amiante

Stockage des déchets sur le site

Seuls les matériaux où l'amiante est fortement lié (tels que l'amiante-ciment ou les dalles de sol, par exemple) peuvent être stockés temporairement sur le chantier. Le site de stockage doit être aménagé de manière à éviter l'envoi et la migration de fibres. Son accès doit être interdit aux personnes autres que le personnel de l'entreprise de travaux.

Les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante (comme les floccages, calorifugeages et cartons d'amiante) doivent être placés en sacs étanches puis transférés dès leur sortie de la zone de confinement vers les sites adéquats.

Élimination des déchets

Les matériaux où l'amiante est fortement lié (tels que l'amiante-ciment, les dalles de sol, clapets et volets coupe-feu) doivent être éliminés, soit en installations de stockage pour déchets ménagers et assimilés soit en décharges pour déchets inertes pourvus, dans les deux cas, d'alvéoles spécifiques pour les déchets contenant de l'amiante lié. Ces déchets sont conditionnés en sacs étanches, type grands récipients pour vrac (GRV) ou sur palettes filmées. Les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante (comme les floccages, calorifugeages et cartons d'amiante) et les matériaux dégradés doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. Ces déchets sont conditionnés en doubles sacs étanches scellés.

Dans les deux cas, le propriétaire ou son mandataire remplit le cadre qui lui est destiné sur le bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA n° 11861*01). Il reçoit l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Élimination des déchets complexes

Les déchets autres que les déchets de matériaux, tels que les équipements de protection, les déchets de matériels (filtres, par exemple) et les déchets issus du nettoyage sont éliminés suivant la même procédure que celle décrite pour les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante.

Mairie de Commeny
Place du 14 Juillet
B.P. 7
03600 Commeny
Tel. 04 70 08 33 30
Fax 04 70 08 33 59
Courriel
mairie@ville-commeny.fr
www.ville-commeny.fr

Mairie

Christian BOBROWSKI



[Handwritten signature]

Pour le Maire,
Le Directeur des Services Techniques,

Restant à votre disposition pour tout autre renseignement, veuillez agréer, Maire,
l'assurance de ma considération distinguée.
vous trouverez ci-joint la fiche de renseignements correspondante.

2, avenue Edouard VAILLANT et cadastre AD n° 54

Suite à votre courrier relatif à la situation d'assainissement de l'immeuble situé

Maire,

[Handwritten signature]

P. J. : Fiche de renseignements

Monseigneur Laurent THEURIER
Téléphone : 04-70-08-33-46 poste 155

Dossier suivi par :

LT/MC/2006/02/92

Nos Réf. :

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

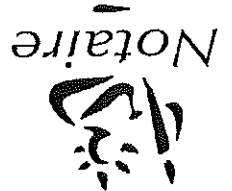
20, rue Jean JAURES
03600 COMMENY

Maire Eric BONHOMME

Commeny, le 8 février 2006



Annexé à un acte reçu par le notaire
soussigné, le 10 mars 2006



Eric BONHOMME

Notaire

Successeur de M^{rs} BONNEYRAT et VINCENT

20, RUE JEAN-JAURES
03600 COMMENTRY

TÉLÉPHONE : 04.70.64.31.19
TÉLÉCOPIE : 04.70.64.57.64
E-mail : eric.bonhomme@notaires.fr

Etude fermée le samedi

N/R&F : FB/LENA

V/R&F :

Monsieur le Maire,

Je vous serais très obligé de bien vouloir me préciser si l'immeuble situé sur votre
Commune à l'adresse suivante : 2 avenue Edouard Vaillant

Cadastre : AD N°54 (lots 116 et 124)
Et appartenant à Monsieur Pierre ANDRE

- est desservi par un réseau d'assainissement collectif ? OUI NON

- Si oui : est-ce un réseau unitaire (eaux usées et pluviales) ou existe-t'il un deux réseaux distincts (un pour les eaux usées, l'autre pour les eaux pluviales) ? OUI NON

- L'immeuble est-il raccordé à ce réseau d'assainissement collectif ? OUI NON

- Si non : un réseau d'assainissement collectif est-il prévu ? OUI NON

Caractéristiques :

Délais :

Avec mes remerciements anticipés,

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

ARRIVÉE
25 JAN. 2006
SERVICES TECHNIQUES

Le 23 janvier 2006

Lesdites annexes portent la mention :
annexé à un acte reçu par le notaire soussigné le 10 mars 2006
Signé : BONHOMME

POUR COPIE AUTHENTIQUE sur cinquante huit pages exactement
collationnée et conforme à l'original sans renvoi ni mot nul, et certifiée conforme à
l'original par Maître Eric BONHOMME, notaire soussigné./.

